Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 035-213500580-20260907-DELIB20260902-DE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2026

Le sept septembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente minutes s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Pascal PINAULT, Maire

Etaient présents : – Mmes DE LA VILLEON Laure - JANVIER Cécile (adjointes) - Ms ALIX Jean-Luc - SIMON Ludovic (adjoints) - Mmes GUGUIN Anna - POLET Valérie – LETELLIER Elise - QUENTEL-DELALANDE Céline. – GUILLOU Jeanne-Marie – LEGENDRE Adeline - Ms LEVALLOIS Georges – M. CLARISSE Cyrille - FRISON LECERF Éric - SEVIN Antoine.

Absents excusés : Néant

Absents : Néant

Procurations : Néant

Secrétaire de séance : Céline QUENTEL-DELALANDE

Date de la convocation : 02/09/2026

DELIB20260902

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire expose au Conseil municipal :

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal des communes de 1 000 habitants et plus est tenu d'établir son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Ce règlement intérieur a pour but de fixer les modalités de fonctionnement de l'assemblée délibérante afin d'en garantir le bon déroulement, le droit d'information des élus et le respect du pluralisme politique.

Le projet de règlement intérieur a été préalablement transmis à l'ensemble des conseillers municipaux le 26 août 2026.

Il intègre l'ensemble des mentions rendues obligatoires par les textes en vigueur.

Une mention est ajoutée à l'article 9 relatif aux commissions consultatives :

- Commission église : 5 membres

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-8 et suivants ;
Vu le projet de règlement intérieur joint à la présente délibération ;

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le règlement intérieur du Conseil Municipal, tel qu'annexé à la présente délibération ;

Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 035-213500580-20260907-DELIB20260902-DE

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le règlement intérieur adopté ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire

Pascal PINAULT

